

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un projet de maintien et de réhabilitation des milieux naturels et des corridors écologiques du bassin versant de l'Isle, initié par la région Nouvelle-Aquitaine. Trois principaux acteurs se sont portés volontaires pour travailler ensemble à la réalisation de ce projet :

Le SMBI, la Chambre d'agriculture de la Dordogne et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Dordogne (CAUE).

Le projet est axé d'une part sur des travaux de restauration sur et autour des zones humides propriétés du syndicat, puis sur la construction d'un plan de restauration de la TVB sur le bassin médian de l'Isle (à l'aval de Périgueux).

La démarche engagée se veut multi-partenaire, de plus, la co-construction du projet se veut également instigatrice d'une dynamique territoriale issue d'une vision et d'ambitions communes entre les acteurs de la vallée de l'Isle.



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE

Le SMBI : un outil au coeur du territoire



PASTORALISME

Le pastoralisme consiste à mettre en pâture un milieu afin de ré-ouvrir plusieurs habitats d'intérêts prioritaires laissés à l'abandon.

Un exemple concret et récent est le pâturage d'une mégaphorbiaie en cours de fermeture dans le marais des Barthes, à Montpon-Ménéstérol. La mise en place de ce plan de pâturage a permis de préserver la mégaphorbiaie tout en permettant à la faune y vivant de se redévelopper (Cuivré des marais, Cistude d'Europe, Oxycordulie à corps fin,) mais aussi de maintenir un habitat favorable pour les loutres et les visons d'Europe, espèces d'intérêt prioritaire dans la Vallée de l'Isle.



DES PROJETS, DES BESOINS, DES QUESTIONS, L'ÉQUIPE DU SYNDICAT VOUS RÉPOND !

Contactez-nous :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Les Grands Champs
24400 SAINT LAURENT DES HOMMES
Syndicat-isle-24@orange.fr
05 53 80 58 51



<https://www.facebook.com/SBMIisle/>



Ne pas jeter sur la voie publique

Le mot du président

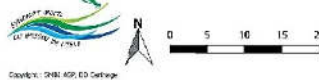
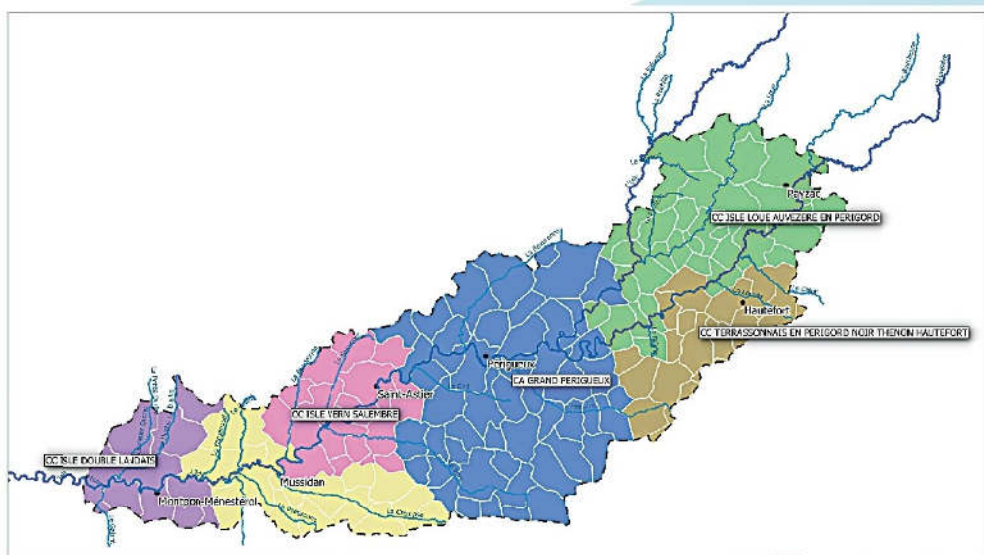
2014 était l'année de la fusion de quatre syndicats existants devenant le SMBI, un syndicat de bassin versant était né, 2019 sera l'année de l'élargissement de ce dernier, la GEMAPI conduisant à cela, la structure s'étend maintenant sur 137 communes. La construction du SMBI actuel prend en compte une note essentielle : le bassin versant. De Payzac à Moulin-Neuf, les milieux aquatiques et humides sont gérés par le SMBI.

Après les élections du 14 janvier, une nouvelle gouvernance a été mise en place. Nous connaissons l'ampleur de la tâche qui l'attend, elle ne sera pas facile, mais je peux vous assurer que les élus que nous sommes vont s'y attacher, avec l'aide de notre personnel. De nouvelles embauches vont renforcer l'équipe.

Notre objectif, mettre en place rapidement un syndicat en ordre de marche sur l'ensemble du territoire et présenter dès cette année des projets d'interventions et d'actions afin de faire en sorte que 2020 soit l'année de leur réalisation.

L'eau est la source de la vie, préservons-la dès aujourd'hui, pour notre survie et celle de nos enfants.

Bernard Guillaumard,
Président du SMBI



Directeur de Publication : B. Guillaumard
Conception - réalisation : Equipe du SMBI
Merci au comité de lecture



Natura 2000 est un réseau géographique national et européen ayant pour objectif de préserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et culturelles.

Depuis 2016, le SMBI est en partenariat avec le SRB (Syndicat des Rivières du Bassin de la Dronne) sur le site Natura 2000 « Les Vallées de la Double ». Depuis 2017, une seconde animation est menée sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Isle », dans laquelle le SMBI est impliqué, en partenariat avec Epidor. Ce site comprend l'ensemble de la vallée depuis Razac-sur-l'Isle jusqu'à Libourne.

Il existe plusieurs outils pour préserver la « Vallée de l'Isle » et « Les Vallées de la Double », dont :

- **La Charte Natura 2000** : il s'agit d'un outil d'adhésion volontaire identifiant les « bonnes pratiques » pour le maintien d'un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site. Elle comprend une liste d'engagements et de recommandations généraux, ainsi qu'une liste de recommandations spécifiques selon les milieux concernés. L'engagement à la Charte se fait à la parcelle cadastrale et pour une durée de 5 ans. La signature de cette charte ouvre droit à des avantages comme l'exonération des taxes foncières sur les propriétés non bâties, une exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations, etc.



Opération de broyage

- **Contrats agricoles** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) valorisant un gain environnemental et permettant une aide financière compensant le manque à gagner et l'adaptation des pratiques de l'agriculteur.

- **Contrats forestiers** : à destination des propriétaires forestiers, finançant des investissements ou des actions d'entretien non productives en espaces boisés.

- **Contrats ni agricoles ni forestiers** : à destination des propriétaires privés, collectivités, etc. pour financer des actions de gestion ou d'entretien en faveur des milieux ou espèces.

Chaque contrat peut être envisagé sur des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 et présentant un intérêt écologique avéré, et ce pour une durée de 5 ans, sauf sur « Les Vallées de la Double » où les MAEc peuvent concerner toutes les communes du site.



Au cours de cette année 2018, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, a réaffirmé sa volonté de préserver la cistude d'Europe. Un recensement et une surveillance importante ont permis l'identification de zones de pontes et d'insolation des cistudes, la connaissance de ces lieux a permis la mise en place de protections de ces différents milieux, la préservation et la restauration des connexions paysagères. De plus, afin de s'occuper des sols à proximité des points d'eau répertoriés comme étant utilisés, un système de fauche et de pâturage à été mis en place, permettant de faciliter la ponte de l'espèce. Finalement, une importante campagne de communication et de sensibilisation sera mise en place dans les médias afin d'attirer l'attention des propriétaires, de l'état préoccupant dans lequel la cistude d'Europe est actuellement.



Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ces outils ou les projets en cours, si vous désirez une aide technique ou un quelconque renseignement sur les outils et la démarche Natura 2000, n'hésitez pas à nous contacter.

Contactez l'animatrice NATURA 2000
« La Vallée de l'Isle » :
LUNG Lucie
06 07 52 35 51
lung.natura2000@orange.fr
Site: www.natura2000-isle-et-dronne.fr



Contactez l'animateur NATURA 2000
« Les Vallées de la Double » :
GOEDERT Quentin
06 86 44 46 70
goedert.natura2000@orange.fr
Site: double.n2000.fr

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Années 70 : Création des syndicats d'assainissements du Vern, du Salembre et de la Crempse

1994 : Création du Syndicat de l'Isle (axe)

1999 : Création syndicat Haute-Auvézère

2005 : Fusion Haute-Auvézère et La Côte, Création du Syndicat Isle-Auvézère

2011 : Dissolution Syndicat Isle-Auvézère

2014 : Fusion des Syndicats de l'Isle, Crempse, Vern et Salembre, création du SMBI

2018 : Extension du SMBI à quasi tout le bassin de l'Isle dans le département de la Dordogne.

Au fil des années, et de l'eau, les structures gérant les cours d'eau ont évolué pour former aujourd'hui le SMBI.

Le SMBI cru 2019 est né de ses ascendants pour devenir ce qu'il est aujourd'hui.

PRÉSENTATION DES ÉLUS

Les membres adhérents au Syndicat sont les 6 EPCI à fiscalité propre. Les représentants de ces EPCI sont des élus communaux ou communautaires.

Au nombre de 49, ils représentent leur communauté en proportion du linéaire de cours d'eau et de leur population.

Le conseil syndical a élu le 14 janvier dernier un bureau dont un Président, et des vice-Présidents :

- Président : Bernard GUILLAUMARD ;
- Vice-Présidents :
 - o du Grand Périgueux : Stéphane DOBBELS et Gilles MOTARD ;
 - o de la CC Isle Loue Auvézère : Jean-Michel LAMASSIAUDE ;
 - o de la CC Isle Vern et Salembre : Gérard PEGORIE et Pierrot BRUGEASSOU ;
 - o de la CC Isle Crempse en Périgord : Lucien LIMOUSI ;
 - o de la CC Isle Double Landais : Max LEY ;
 - o de la CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort : Dominique BOUSQUET

Un second niveau de représentation a été souhaité au SMBI. Des commissions de bassins associant systématiquement les élus locaux (délégués ou non au SMBI) seront installées. Ces commissions seront le lieu privilégié de débats techniques, d'une prise en compte des problématiques locales pour une mise en perspective à l'échelle du SMBI.

Notre syndicat actuel sait d'où il vient car il garde en mémoire son passé, ses anciens, ne reniant aucune des actions menées jusqu'à ce jour.

Comme tout enfant, il a les gènes de ses parents avec une pointe de nouveauté qui le rend unique.

Adapté au monde actuel il est un outil en réponse aux problématiques environnementales, de qualité des eaux et de préservation de notre patrimoine naturel.

Le sang dans nos veines, comme l'eau dans les cours d'eau sont parties intégrantes d'un cycle perpétuel et sans fin.

Nécessaire à la vie, sa qualité doit être parfaite pour envisager un avenir pour nos enfants.

L'or bleu est un enjeu fort aujourd'hui et sera primordial demain.

Il est temps de prendre conscience de sa nécessité pour l'Homme, pour la vie et donc de sa richesse.

Cet élément rare doit être protégé pour que demain nous puissions en faire profiter nos descendants.



PPG ISLE, CREMPSE, JOUIS ET GLOBAL

Depuis 2018, le S.M.B.I. est la structure porteuse de 3 Programmes Pluriannuels de Gestion (P.P.G.) jusqu'en 2022 sur 3 bassins versants. Les rivières concernées sont : l'Isle en aval (de la limite départementale Gironde/Dordogne jusqu'à Périgueux) et de deux affluents de l'Isle (le Jouis et la Crempse).

Par bassin, un programme d'action est mis en œuvre à la suite d'un diagnostic du fonctionnement des milieux aquatiques et bassin versant (état du milieu et pressions).



Présentation du PPG de la Crempse aux riverains à Saint-Hilaire-d'Estissac

Les thématiques des actions (animation, études et travaux) traitent de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques et humides (rivières et zones humides). Il s'agit de l'écologie des milieux (végétation de bord de cours d'eau, suivi de la faune aquatique...), du fonctionnement morphologique (tracé des cours d'eau), de la qualité (rejets d'eau), de la quantité d'eau (prélèvements et suivi des débits...), des usages (cales à bateaux sur l'Isle, parcours de pêche, gestion des ouvrages hydrauliques) ...

Différentes réunions publiques ont eu lieu dans le but d'informer les riverains des PPG en cours :

Crempse :
- Saint-Hilaire d'Estissac
- Issac
- Douville

Isle :
- Montrem
- Sourzac
- Ménesplet

Jouis :
- Léguillac de l'Auche

En parallèle, une Déclaration d'Intérêt Général qui est un outil réglementaire sera validée prochainement par l'État afin de réaliser l'ensemble des actions.

En complément de ces P.P.G. locaux, un plan d'action Global sur l'ensemble du bassin versant de l'Isle aval (intégrant l'ensemble des affluents) est en cours de réalisation. Il permettra à terme une gestion cohérente et hydrographique par l'intermédiaire des actions du S.M.B.I.



Avant et après travaux sur le seuil des 5 ponts (le Vern à Neuvic)

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DU SMBI

Le personnel du Syndicat est primordial au bon déroulement des actions du SMBI sur son territoire et veille à la réussite des différents projets mis en œuvre.

Deux équipes se distinguent, dirigées par un Directeur et un Chef d'équipe de terrain .

Directeur : Marc HAGENSTEIN

Secrétaires-comptables : Valérie ESCURPEYRAT et Françoise MAGNE

Techniciens de rivière :

- Sébastien LAUDU

- Renan LERNOUD

Animateurs Natura 2000 :

- Lucie LUNG

- Quentin GOEDERT

Chef d'équipe de terrain : David DE PAUW

Agents de rivière :

- Frédéric SANCHEZ

- Sébastien GARENNE

- Benjamin PASQUET



Locaux du SMBI